

MAISONS PAYSANNES DE TOURAINE

Association Loi de 1901 pour la sauvegarde de l'architecture paysanne
et la défense du cadre de vie rural

9 quai du Pont Neuf, 37 000 Tours
Tel : 02 47 94 43 60

Délégation de Maisons Paysannes de France

*Restauration
de la loge de vigne
à Pernay, projet
de la commune
et du Pays Loire-Nature
sous la conduite
technique de
Maisons Paysannes de Touraine*



BULLETIN DE LIAISON N° 46

JUILLET 2004

SOMMAIRE

Sortie dans la vallée de la Bresme	4
Restauration du Cloître des Augustins à Chinon.....	6
Maisons Paysannes de Touraine, association reconnue d'Intérêt général.....	8
Journée du patrimoine de Pays.....	9
Réunion des délégués de M.P.F.....	9
Un séchage révélateur (Camille Chauvet).....	10
Journée du Patrimoine en septembre.....	11
Activités d'automne (sortie et stages).....	12
Bulletins d'inscription.....	13

Non à la multiplication anarchique des éoliennes

SE plaignant dans ces colonnes d'un mauvais procès contre l'énergie éolienne (*Le Monde* du 10 juin), Christian Pierret, Jean Besson et André Antolini ne disaient pas qui en étaient les procureurs « *inspirés d'un ultraconservatisme hors d'âge* ».

Qui sont ces mystérieux opposants qui « *tourment le dos à l'avenir et à la jeunesse* » ? Les dizaines de milliers d'adhérents des bien vivantes associations de sauvegarde du patrimoine, rejointes par plus de 200 associations qui sont nées en réaction à la poussée incontrôlée des éoliennes dans notre pays.

Avec leur taille immense – 120 mètres en bout de pale, la hauteur d'un immeuble de quarante étages – et leur lancinante rotation qui aimante le regard à plusieurs kilomètres de distance, c'est peu dire que leur impact sur le paysage relègue le débat sur les lignes à haute tension au rang de l'anecdote.

Or, contrairement à ce qu'affirment avec aplomb les auteurs du point de vue en question, aucune mesure exceptionnelle n'a été prise pour traiter ce problème hors de mesure avec la législation de protection des paysages patiemment construite depuis un siècle.

Bien au contraire, les lois montagne et littoral, pour ne citer qu'elles, sont bafouées : on peut ériger une éolienne là où il est interdit de construire un cabanon.

Les projets apparaissent de préférence dans les espaces naturels :

40 % d'entre eux sont dans des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique ou floristique (Znieff). Ils y sont même favorisés par un classement spécial de la législation des sols, les zones dites « NDe » (espaces naturels à protéger acceptant des éoliennes).

Ce n'est pas la carte des vents qui fait surgir ces milliers de projets dans les zones naturelles. C'est un mécanisme économique mis en place par M. Pierret quand il était ministre de l'industrie : EDF doit racheter le kilowattheure éolien à un prix hors de proportion avec son coût de production. La différence, perçue par les opérateurs, leur permet de rémunérer généreusement tous les acteurs de la filière et ceux qui influent sur la douloureuse décision d'implantation : fabricants, investisseurs, propriétaires des terrains, communes par le biais de la taxe professionnelle quand elles ne sont pas propriétaires – jusqu'aux associations de protection des oiseaux, chargées d'opportunes études de suivi ornitho-

logique. Comment résister à l'attrait de cette manne ?

Le choix de l'effet d'aubaine comme moteur du développement de l'industrie éolienne n'est nullement nécessaire. Des pays voisins ont choisi la voie de la subvention. Elle peut s'accorder avec des critères de protection des paysages et de prévention des effets économiques sur le tourisme et l'immobilier, enjeux cruciaux dans notre pays.

Alors que l'énergie éolienne ne contribue que pour 0,1 % à l'énergie que nous produisons, et que M. Pierret, M. Besson et M. Antolini demandent une multiplication par trente de ce chiffre, il y a urgence pour les paysages français. Le mécanisme destructeur de l'effet d'aubaine, particulièrement efficace dans les zones rurales défavorisées, doit être supprimé ou du moins efficacement contrecarré. Il faut passer d'une logique où on subit à une logique où on choisit.

Nous demandons que les schémas directeurs régionaux prévus par la loi, élaborés démocratiquement

PAULE ALBRECHT est présidente de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).

ÉDOUARD DE COSSÉ-BRISSAC est président de la Sauvegarde de l'art français.

MICHEL FONTAINE est président des Maisons paysannes de France.

JEAN DE LAMBERTY est président de la Demeure historique.

JACQUES LECLERCQ est président de la Ligue urbaine et rurale.

HENRI DE LÉPINAY est président de l'union Rempart.

KLÉBER ROSSILLON est président de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et monuments (Fnassem).

PHILIPPE TOUSSAINT est président des Vieilles Maisons françaises. Ces huit associations nationales de sauvegarde du patrimoine, reconnues d'utilité publique, sont réunies sous le nom de G8-Patrimoine.

quement et rendus obligatoires, concentrent les éoliennes en un petit nombre d'implantations de dizaines de machines, reconnues comme ce qu'elles sont, c'est-à-dire des installations industrielles.

Pour notre vieux pays, nous avons la prétention de parler de développement durable, et tout simplement d'avenir.

Faute de cela, le procès dont se plaignent M. Pierret, M. Besson et

Le monde, Samedi 26 juin 2004

SORTIE DU 16 mai 2004
Les moulins de la vallée de la Bresme
Les hangars de bruyère à Ambillou

Cette sortie, organisée avec les Amis des Moulins, a remporté un franc succès avec 75 participants. Nous nous en réjouissons certes, mais nous sommes sensibles également aux opinions exprimées par quelques adhérents avec lesquels nous sommes d'accord pour reconnaître qu'un trop grand nombre est un peu gênant pour plusieurs raisons : difficulté et allongement du temps pour se regrouper, éloignement du guide dont tout le monde ne peut pas entendre les commentaires etc. Pour toutes ces raisons, nous demanderons à nos adhérents de s'inscrire avant une date limite pour les prochaines sorties.

Le 16 mai 2004, nous avons visité un hangar de Bruyère à Ambillou, quelques moulins de la vallée de la Bresme, une maison construite en 1970 entièrement en matériaux anciens de récupération et enfin l'église de Saint-Etienne-de-Chigny.

A Saint-Etienne de Chigny, Claude Cailly, professeur d'archéologie, nous fait visiter l'église du vieux bourg. Plusieurs édifices se sont succédés sur ce site, celui du XIII^{ème} siècle a été reconstruit à la fin du XVI^{ème}. On trouve des témoins du style Renaissance dans le bâti en particulier la fenêtre du chevet ornée d'un beau vitrail de cette époque, représentant la crucifixion, ainsi que la voûte lambrissée avec des sculptures de bois en « ronde-bosse » et huit poutres, dont une porte une figuration de Jonas et la baleine. On remarque aussi le bel autel doré, de style baroque, ainsi que la vasque des fonts baptismaux, avec les visages du Christ et du Diable se faisant face de chaque côté.

A Ambillou, Madame Cheuvreux nous ouvre sa propriété au lieu dit « Les Landes » pour nous permettre de visiter le hangar de bruyère sous la conduite de Monsieur Rousseau, spécialiste de ce type de construction, aujourd'hui à la retraite, et malheureusement sans successeur possédant ses compétences. Le hangar est orienté à l'est pour l'entrée, l'abside se trouvant du côté ouest. La charpente est en bois de pin ou sapin pelé ou encore en châtaigner. Monsieur Rousseau conseille vivement de couper les bois en lune pleine. La fixation de toutes les pièces de bois nécessite environ 40 Kg de pointes ! Autrefois pour couvrir, on utilisait la bruyère poussant naturellement dans la lande autour. Aujourd'hui cette bruyère de grande taille est cultivée dans le Bordelais. On en fait des fagots que deux hommes, l'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur attachent sur la charpente avec du fil de fer (1000 à 1500 mètres pour un hangar de 12 mètres de longueur). La construction d'un hangar de bruyère nécessite environ 400 heures de travail, soit le travail de deux ou trois hommes pendant un mois à un mois et demi. Une loge bien construite dure au moins cinquante ans, et même plus si elle est entretenue. En particulier au niveau du faîte qu'il faut revoir tous les trente ans. Le grand ennemi des hangars est le feu. Les assurances acceptent de couvrir ce risque avec des conditions draconiennes, en particulier un éloignement d'au moins quarante mètres de toute habitation.

La visite du hangar se termine par un sympathique apéritif offert par Madame Cheuvreux dans le très beau cadre du rendez-vous de chasse de cette propriété.

Les moulins visités ensuite sont :

Le moulin Glabert dont l'origine est antérieure au 17^{ème} siècle et qui possède encore la cage de la roue. Malheureusement le bief, ensablé, n'est plus alimenté par la rivière. Le moulin est aujourd'hui une habitation bourgeoise, comme tous ceux visités au cours de cette sortie.

Le moulin Bluteau, habitation de caractère dont la roue a été démontée. Il reste cependant les vannes en bon état, contrôlant le bief de l'ancienne roue.

Le moulin de Villefollet, bien qu'il ne soit plus en activité depuis 1914, conserve cependant son caractère de moulin grâce à son bief bien entretenu avec vannage. Le site est agrémenté d'un étang, creusé par le propriétaire, et alimenté par une source sur le domaine.



**LE HANGAR DE BRUYERE
A LA DEUSERIE PENDANT
SA CONSTRUCTION, EN 1995**

LA RESTAURATION DU CLOÎTRE DES AUGUSTINS

A CHINON – Mai 2004

Au début de l'année, avec l'aide financière du Conseil Général, le soutien et la participation de divers organismes et associations, dont Maisons Paysannes de Touraine, Catherine Schmitt, sous-préfète de Chinon, a décidé de restaurer les arcades du cloître des Augustins (14ème et 15ème siècles) qui forment un des murs du jardin intérieur de la sous-préfecture. Un comité de pilotage a été constitué, chargé de la définition du projet, du diagnostic, des choix techniques et du suivi général de l'opération.

Maisons Paysannes de Touraine a proposé à ses adhérents un stage de restauration sur ce chantier, sous la conduite de Jean-Pierre Devers et de Christophe Chartin.

Nous avons apporté notre expertise et notre savoir-faire à tous les niveaux : participation aux délibérations du comité de pilotage du chantier, démolition de l'enduit de ciment qui recouvrait les arcades, observation-analyse, diagnostic, prise de décisions pour la suite de la restauration. Plusieurs hypothèses de travail pouvaient être envisagées, et de ce point de vue, ce chantier représente vraiment un cas d'école pour le restaurateur : allait-on laisser le fond des arcades en pierres apparentes, ? Fallait-il enduire ? Quel enduit ? Un décaissement sur une profondeur d'un bon mètre révéla des niveaux plus anciens ; que fallait-il faire ?

Après bien des discussions, au cours desquelles des options diverses, toutes bien argumentées et défendables furent proposées, le comité de pilotage a opté : le fond des arcades serait en enduit lissé, un pilier très abîmé reconstruit en pierre taillée.

Sur le terrain, nos animateurs ont été des agents de liaison entre les différents organismes participants, et ont rempli leur mission pédagogique de formation en partageant leur expérience et savoir-faire avec nos stagiaires, ce qui va de soi, mais aussi avec les ouvriers des chantiers d'insertion présents sur le site.

Notre participation efficace à cette restauration prestigieuse a montré que les savoir-faire et l'expérience acquis par les animateurs de Maisons Paysannes de Touraine dans le domaine de la restauration du petit patrimoine permettent d'intervenir efficacement dans des domaines de restauration historique tel le Cloître des Augustins, car les matériaux traditionnels et les techniques mis en œuvre sont les mêmes.

Le très beau résultat a été admiré lors de l'inauguration par le Préfet d'Indre-et-Loire, en présence de Marc Pommereau, Président du Conseil général. Chacun pourra, s'il le souhaite, voir cette remarquable restauration dans les jardins de la sous-préfecture de Chinon.



AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX DE RESTAURATION

*Un épais enduit de ciment gris recouvre
les arcades dont on ne voit qu'une partie
au sommet.*

PENDANT LES TRAVAUX

*L'enduit de ciment a été enlevé. L'intérieur
des arcades est rempli d'un bourrage de
pierres qu'il faut enlever. Au premier plan,
le trou de sondage d'un mètre de
profondeur qui a révélé l'existence d'un
niveau inférieur.*



LA RESTAURATION DU CLOÎTRE EST ACHEVEE

*On remarque que le second pilier à parti
de la droite a été refait.*

Votre association « Maisons Paysannes de Touraine » est reconnue d' « INTERET GENERAL »

En conséquence, l'association peut recevoir des dons et fournir aux donateurs un certificat à joindre à la déclaration de revenus afin de défiscaliser la somme correspondante.

A la suite de démarches entreprises auprès des services fiscaux, nous avons reçu la lettre dont nous vous présentons des extraits. Les services fiscaux autorisent la défiscalisation des dons faits à notre association « Maisons Paysannes de TOURAINE ». Nos administrateurs pourront également défiscaliser, sous forme de dons faits à l'association, une partie des frais (IMPORTANTES !) qu'ils engagent chaque année pour parcourir les routes du département avec leur voiture personnelle et dont nos modestes finances n'ont jamais permis le remboursement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Services fiscaux
d'Indre et Loire

A Tours, le 20 avril 2004

OBJET : Association « Maisons Paysannes de Touraine » - Précision au regard de l'intérêt général -

REFERENCE : Votre demande écrite du 14 février 2004

PJ : Précisions concernant les frais engagés par les bénévoles.

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité que l'association visée en objet soit habilitée à recevoir des dons ouvrant droit aux avantages fiscaux, prévus aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts, au profit des donateurs. Le bénéfice des avantages fiscaux précités est subordonné aux conditions que le donataire agisse dans l'intérêt général et qu'il réalise une activité ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial, humanitaire, sportif ou culturel.

L'organisme donataire est d'intérêt général lorsque :

L'activité exercée n'est pas lucrative ;

la gestion est désintéressée ;

aucun avantage n'est procuré à ses membres ;

l'organisme ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

L'association « Maisons Paysannes de Touraine » déclarée le 14 mai 1976 sous le n°5118 a pour objet la sauvegarde de l'architecture et des sites ruraux, la protection du cadre naturel et humain des maisons paysannes et la promotion d'une architecture contemporaine en harmonie avec son environnement. Son activité s'est notamment traduite en 2003 par la production et la diffusion de brochures d'information et par la réalisation d'actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine.

A la lecture des statuts de l'association et des extraits des assemblées générales 2003 et 2004 comprenant notamment les comptes d'exploitation 2002 et 2003, il est possible de considérer que l'activité de cette association répond aux critères d'intérêt général.

Cette position est retenue aux motifs que :

- La gestion de l'organisme est désintéressée, les dirigeants ne sont pas rémunérés ;
- L'activité est non lucrative, les services proposés par l'association sont gratuits, les dépliants généralistes et le «Quatre pages conseils» sont distribués gratuitement; le livre « la maison paysanne » et les brochures techniques sont vendus à prix coûtant ;
- L'activité de l'association est tournée vers un large public concerné par la restauration du patrimoine;
- l'activité de l'organisme présente principalement un caractère culturel.

Cette analyse engage l'Administration au sens de l'article L 80-B du Livre des procédures fiscales.

Bien entendu, les conditions mises à l'application de cet avis devront être satisfaites à tout moment de l'existence de l'organisme.

Aussi, je vous rappelle que **l'insuffisance ou l'inexactitude des renseignements fournis, de même que les modifications qui interviendront après la prise de position formelle du service seront susceptibles d'enlever toute portée à la présente réponse.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

LA JOURNEE DU PATRIMOINE DE PAYS

Le thème de cette année 2004 était « la Pierre ». Avec la C.A.P.E.B. d'Indre-et-Loire nous avons organisé des stands de démonstration autour des métiers de la Pierre à la Carrière de Vignemont (faubourg de Loches.)

Journée agréable. Visiteurs moins nombreux que l'an dernier , mais très intéressés.

Malgré nos efforts, le manque de médiatisation autour de cette journée est notoire. La presse et les médias d'une manière générale n'attachent pas à la journée du « Petit Patrimoine », l'importance et la place accordées à la Journée du Patrimoine de septembre. Nombreux sont ceux qui confondent les deux manifestations, ou qui ignorent simplement que les puits, les lavoirs, les fuies et les fermes peuvent faire l'objet de notre attention au même titre (ou presque !) que les châteaux et autres cathédrales. Il ne faut pas relâcher les efforts.

REUNION DES DELEGUES DE MAISONS PAYSANNES DE FRANCE, début octobre à Lyon.

Maisons Paysannes de Touraine sera représentée par Christophe Chartin et Michèle Balivet-Benoit. Si vous souhaitez que des sujets soient débattus au cours de ces journées, n'hésitez pas à nous le faire savoir ; nous sommes là pour vous représenter.

Un séchage révélateur

Courant janvier 2004, j'ai mis à profit la disponibilité hivernale du maçon auquel je m'adresse pour lui faire exécuter un enduit à la chaux à l'intérieur d'une pièce de 20 M2 en cours de restauration totale. Il lui a été confié le piquage des murs, l'enduit de ragréage et l'enduit de finition. Ce sont des murs extérieurs ou de refend de 40 cm d'épaisseur en moellon de calcaire et de silex maçonnés à la terre et à la chaux maigre il y a 150 ans environ.

Après discussion ce professionnel exercé a accepté de renoncer à son « excellent » produit à la chaux artificielle hydrofugée de chez ... Nous sommes tombés d'accord pour faire la couche de ragréage à la chaux hydraulique naturelle (NHL 3,5 à défaut de trouver de la NHL2) et la couche de finition à la chaux aérienne CL 90 additionnée de paillettes de chanvre.

C'était une première pour ce professionnel dans la trentaine qui venait de se mettre à son compte avec l'objectif de s'intéresser au bâti ancien. Il a fait un bon travail, se prêtant volontiers à rechercher, à la lumière de son expérience, ce qu'allaient être les bonnes proportions pour un travail efficace. Par approches successives, il a estimé pouvoir travailler normalement avec un mortier comportant les volumes 4+5+6, respectivement en chaux CL 90, sable de Loire tamisé, paillettes de chanvre foisonnantes. Il a également déterminé que l'incorporation des paillettes devait être faite en dernier pour éviter leur agglomération problématique. Il est habituellement recommandé de commencer par bien mouiller les paillettes. Au bout du compte le résultat l'a autant séduit que moi-même et il a déclaré ce travail franchement gratifiant. Mais il n'a pas encore rejoint l'Association...

Cette expérience est en soi intéressante à faire connaître. Cependant ma véritable découverte s'est faite quelques huit semaines après la fin du chantier. L'enseignement de MPT m'ayant appris que la chaux aérienne fait sa prise grâce à l'air tandis que la chaux hydraulique fait la sienne par évaporation de l'eau du mortier j'ai veillé à ventiler le chantier la journée durant dès lors que la température était supérieure à 5°C et à chauffer la nuit pour maintenir une température de l'ordre de 10°C. Au terme de huit semaines environ la surface des murs s'était éclaircie jusqu'à donner une jolie teinte homogène d'une sympathique couleur rappelant celle d'un chaume de blé fraîchement coupé. Cependant, une surface de murs bien délimitée était restée d'une couleur sombre proche de celle de l'enduit frais. Jusqu'à la hauteur de l'allège de fenêtre, cette surface allait de la porte d'entrée à l'angle du mur de pignon. Il m'a été aisé de comprendre qu'elle se trouvait en vis-à-vis du crépi extérieur du mur en ciment prolongé au sol par un trottoir lui-même en ciment. J'ai donc mis à exécution immédiate mon projet de corriger ces anomalies. Pour faire bonne mesure j'ai également cassé à l'intérieur sur 40 cm le carrelage de grès, le long des deux murs concernés. Ensuite, il n'aura pas fallu plus de quatre semaines pour que cette surface de l'enduit trouve à son tour la belle teinte du reste de l'ouvrage.

J'en tire quatre enseignements que je sou mets naturellement à l'avis des experts MPT :

- Si besoin était, j'ai eu la démonstration des effets radicalement pernicioeux du ciment et autres barrières étanches pour une maçonnerie ancienne.
- J'ai découvert que l'enduit extérieur des murs, à cet endroit, est respirant au-dessus de la hauteur de l'allège de fenêtre.
- Cet enduit dont la couleur pouvait inspirer des craintes, est au pire un bâtard peu chargé en ciment, au mieux un mortier de chaux hydraulique naturelle.
- La chaux hydraulique naturelle a donc de réelles qualités hygroscopiques bien que celles-ci soient réputées inférieures à celles de la chaux aérienne.

Je suis, pour ma part, d'avis que les mérites propres de la NHL sont mal connus et de ce fait passés sous silence par prudence. Si nous pouvions progresser dans la connaissance de ses propriétés effectives et de ses champs d'application nous pourrions éventuellement tirer un meilleur parti de sa commodité de mise en œuvre. C'est pourquoi tout membre de l'association qui aurait par lui-même ou par ses contacts des références bibliographiques et/ou pratiques sur ce sujet pourrait contribuer à l'enrichissement de nos connaissances communes en nous les communiquant.

Camille Chauvet, Administrateur MPT, Délégué Pays Loire Touraine

Maisons Paysannes de Touraine travaille avec le Pays Loire Nature à la protection des hangars de bruyère.

En 2002, grâce au programme Leader +, le Pays Loire Nature lance sa première opération de communication collective pour les journées européennes du patrimoine avec la création d'une affiche, diffusée sur le territoire. 11 sites du Pays Loire Nature participent alors aux journées du patrimoine. Pour 2004, 25 animations sur le territoire du Pays seront proposées (Cf. liste des sites participants) les 18 et 19 septembre prochains. Afin d'animer ces journées du patrimoine sur le thème du « Patrimoine, sciences et techniques », un rallye touristique de voitures et de motos anciennes et de prestige est organisé à la découverte du patrimoine local. Sur chaque site, un dépliant suggérant un circuit de découverte sera proposé au public.

Un inventaire des hangars a été réalisé et met en avant le caractère fragile de ce patrimoine dont il ne reste que 27 éléments sur le territoire avec seulement 12 en bon état. La sauvegarde et la valorisation du savoir-faire est un objectif à court terme sur le Nord-Ouest de la Touraine, en particulier autour de la restauration d'un hangar de bruyère à Saint-Laurent de Lin qui sera l'occasion d'aider à la formation d'artisans intéressés par ces techniques

Liste des participants aux journées du patrimoine dans le Nord-Ouest du département :

A3PR, château de Beaumont-la-Ronce	Musée Jules Desbois, Parçay-les-Pins
Association Autour de la Collégiale de Bueil	Eglise de Saint-Loup, Rillé
Le Manoir des Ligneriers, Charentilly	Histoire et Patrimoine, Saint-Christophe-sur-le-Nais
Le château de Cinq-Mars-la-Pile	Traditions et Loisirs, Saint-Laurent-de-Lin
Le château de la Farinière, Cinq-Mars-la-Pile	Château de la Roche Racan, Saint-Paterne-Racan
Le château de Chantilly	Abbaye de la Clarté Dieu, Saint-Paterne-Racan
Relais du château d'Hommes	Château de Rochecotte, Saint-Patrice
Les Amoureux du Vieux Langeais	Parc du Château du Lathan, Breil (M-et-L)
Office de Tourisme Langeais	Château de Baudry, Céréelles
Train historique de Rillé	Château de Champchevrier, Cléré-les-Pins
Le Château du Rouvre, Neuvy-le-Roi	Manoir de Vaudesir, Saint-Christophe-sur-le-Nais
Les Amis de la Chapelle St André, Neuvy-le-Roi	Musée des outils et objets d'autrefois, Rouziers

SORTIE D'AUTOMNE

Le dimanche 10 octobre, dans la région de Nazelles-Négron.

Thème : l'habitat troglodytique.

Visite de la grange dimière de Négron et de l'église contiguë où se trouvent quelques objets d'art remarquables. A Noizay, visite d'une maison troglodytique effectivement habitée et observation de la falaise environnante qui foisonne d'aménagements typiques. Sur Nazelles, si possible, visite d'un chantier de restauration de l'habitat dans des cavités rocheuses. Puis, visite des vestiges d'un aquarium troglodytique et d'une éolienne Bolée (fin XIXème.) Sur Pocé-sur-Cisse, visite de l'arboretum du château, de vestiges et objets d'art de la métallurgie ancienne ayant prospéré en ces lieux au XIXème siècle. Si possible, visite du bélier hydraulique du château.

A la mi-journée, déjeuner préparé par un traiteur et servi dans une cave troglodytique aménagée pour les réceptions par un vigneron de Nazelles membre de l'Association. ATTENTION ! L'hygrométrie est contrôlée mais la température est d'environ 15 à 17 degrés. Se munir d'une laine pour le cas probable où le grand feu de cheminée ne suffirait pas au confort de chacun.

La sortie se terminera par le pot de l'amitié.

LA SORTIE SE FERA EN CAR que l'on peut rejoindre :

Soit à **Loches**, place de la gare à **8 heures**.

Soit à **Tours**, place du commandant Tulasne (anciennement Thiers) à **8 heures 45**.

Soit à **Nazelles-Négron**, rendez-vous à la grange de Négron à **9 heures 15**. **A partir de Nazelles-Négron le transport en car est obligatoire.**

Prix de la sortie	Personne seule.....adhérent : 15 €	non adhérent : 20€
	Couple.....adhérent : 28 €	non adhérent : 37€
Prix du repas :	15 Euros, vin et café compris	

STAGE DE BADIGEON ET PEINTURES DECORATIVES A LA CHAUX

Le dimanche 12 septembre, de 10 heures à 17 heures, 27-29 rue des Girois, 37530 Nazelles Négron. (lieudit Vilevent, entre le C. Cl A.T.N.C et la Zone d'Activités)

Principaux points abordés : La chaux, les supports à peindre, fond fermé, fond ouvert, Comment adapter le badigeon de chaux à tout support, le adjuvants, les fixateurs. Les badigeons vieillis, les badigeons estompés, mélange d plusieurs couleurs. Chaux ferrée. Les patines à la chaux sur bois.

Matériel : - 2 plaques d'isorel peintes recto-verso à la peinture acrylique blanc mat, entourées d'un papier ruban protège peinture de 2 à 3 cm de largeur faisant cadre - 1 spatier de 12cm de large - 1 spatule, « couteau américain » de 12 cm de large, (bord très légèrement courbe) 1 sèche cheveux - 1 chevalet de peintre, si vous en disposez.

Apporter son pique-nique.

Prix : 25 Euros par personne, incluant les produits utilisés et le carnet de stage.

Renseignements : 02 47 94 43 60

Stage d'enduit intérieur « chanvre et chaux »

à « la Corroirie du Liget » (D 760 de Loches à Montrésor)

Samedi 23 octobre, de 10 h à 17h. Programme : présentation du chanvre, de la chaux .

Réalisation d'un enduit intérieur.

Dimanche 24 octobre, de 10h à 17h. Programme : les différentes chaux, le chanvre, réalisation d'un enduit intérieur.

Prix : 20euros par jour(25 Euros les 2 jours) carnet de stage inclus. Apporter son pique-nique

BULLETINS d'INSCRIPTION

Adressez tous les chèques et inscriptions à : Christophe Chartin, La Peyrière, 37190, Villaines-les-Rochers

Bulletin d'inscription au stage de badigeon

Je participerai au Stage de Badigeon à Nazelles-Négron, le dimanche 12 septembre 2004

NOM..... Prénom.....

Adresse..... Tél.....

Nombre d'inscrits :... x 25 € =€ au total. Chèque deEuros à l'ordre de «Maisons Paysannes de Touraine »

découper

Bulletin d'inscription à la sortie d'automne

Je participerai à la SORTIE du dimanche 10 Octobre 2004

NOM..... Prénom.....

Adresse..... Tél.....

Nombre d'inscrits.....x.....€ =€ au total. Chèque de.....Euros à l'ordre de « Maisons Paysannes de Touraine »

Nombre de repas.....x 15 € =€ au total. Chèque deEuros à l'ordre de EARL GANDON Jacques et Vincent.

Je rejoindrai le car à : Loches Tours Nazelles Négron (entourez la réponse.)

découper

Bulletin d'inscription au stage d'enduit intérieur chanvre et chaux

Je participerai au stage :

le samedi 23 oct. le dimanche 24 oct. les 23 et 24 octobre (*entourez la réponse!*)

NOM..... Prénom.....

Adresse..... Tél.....

Nombre d'inscrits pour 1 jour :x 20 € =€

pour les 2 jours :.....x 25€ =€ Rayez la ligne inutile.

Chèque deEuros à l'ordre de « Maisons Paysannes de Touraine »